

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

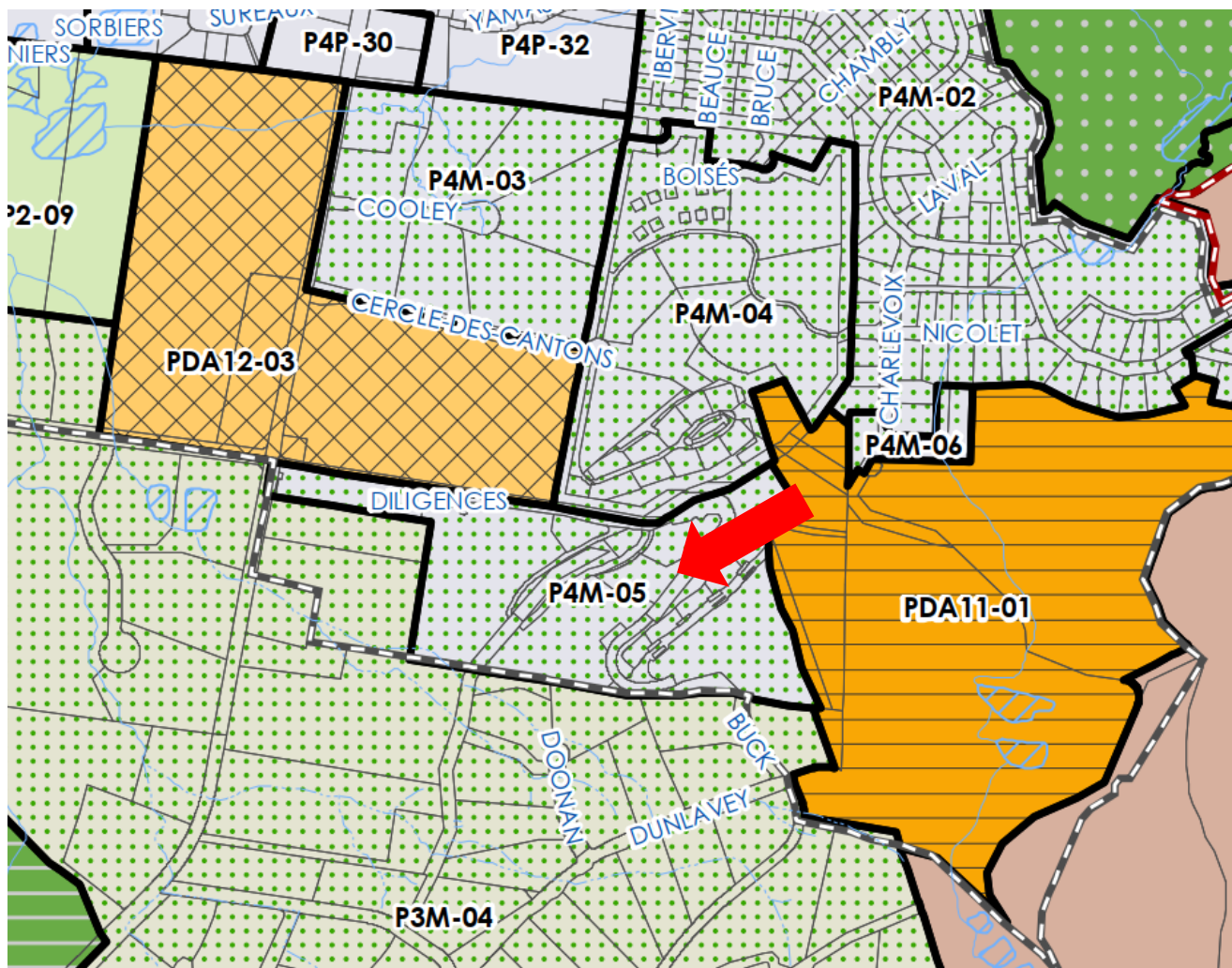
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-25-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE 4 RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES DE 16 LOGEMENTS DANS LA ZONE P4M-05, RUE DES DILIGENCES

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le premier projet de règlement numéro 1037-25-2021, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce premier projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@bromont.com ou à les déposer dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville au 88, boulevard de Bromont, et ce, au plus tard **le samedi 31 juillet 2021**.

Le premier projet de règlement 1037-25-2021 vise à permettre la construction de 4 résidences multifamiliales de 16 logements dans la zone P4M-05, rue des diligences. Voir croquis ci-dessous.



Les résidences multifamiliales de 16 logements sur 4 étages seront contingentées à 4 maximum pour la zone. La hauteur en mètres des bâtiments ne sera pas plus élevée que les résidences multifamiliales, avec rez-de-jardin, existantes dans le projet. Le site de construction de ces bâtiments est situé à côté de la résidence située au 150, rue des Diligences. Le site est déjà déboisé et affecté par des travaux de remblais et déblais. Les résidences multifamiliales de 16 logements auront des garages souterrains, des ascenseurs, et seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette modification au règlement a pour but de préserver un espace naturel et un arbre exceptionnel dans la phase 2 du projet, en relocalisant 12 unités de logement, qui étaient prévues à cet endroit, dans des bâtiments de la phase 7.

Le projet de règlement 1037-25-2021 est susceptible d'approbation référendaire.

Vous pouvez obtenir une copie de ce règlement sur le site web de la ville dans la même section que cet avis public.

Donné à Bromont, ce 9^e jour de juillet 2021.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate